

LE RÉPUBLICAIN

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confart, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18. — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 12 fr.
Autres départements... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 2 Août 1881

100 francs	85 80	Crédit mobilier	720
100 amortissable	88 65	Crédit Lyonnais	583 50
100 nouveau	118 45	Mobilier espagnol	1440
100 français	90 40	Union générale	1440
100 5/0	90 40	Foncière lyonnaise	785
100 6/0	90 40	Autrichiens	280 45
100 5/0	90 40	Lombards	532 50
100 5/0	90 40	Saragosse	628 75
100 6/0	90 40	Nord-Espagne	628 75
100 6/0	90 40	Transatlantique	1817
100 6/0	90 40	Consolidés à Londres	101 1/8
100 6/0	90 40	Panama	828 75

Vous voulez la suppression du Sénat, je ne veux que ce qui est possible, et le candidat qui vous la promettra sera empêché de vous tenir parole et il le sait bien.

Vous n'avez qu'une bonne manière de réviser et de réformer; bientôt vous aurez des élections sénatoriales; eh! voyez au Sénat des sénateurs républicains. Ce jour-là, vous aurez réformé le Sénat. Et vous n'aurez plus besoin de mettre vos députés en campagne pour supprimer ce que vous serez le premier à vouloir conserver: une institution puissante et républicaine.

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

TEL SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

Conseil des Ministres

Paris, 2 août.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Tous les ministres étaient présents, sauf le général Farre actuellement en tournée d'inspection à Verdun, et M. Magnin, qui est à Vichy.

Après l'expédition des affaires courantes, le ministre de l'intérieur a communiqué à ses collègues tous les renseignements parvenus sur le mouvement électoral en province.

Il résulte de toutes les dépêches adressées par les préfets au gouvernement, que les opérations électorales se poursuivent au milieu de l'ordre le plus parfait.

Contrairement à ce qu'annoncent plusieurs journaux du matin, aucune allusion n'a été faite relativement au manifeste du prince Napoléon.

En l'absence du général Farre, l'amiral Cloué a entretenu le conseil des derniers événements de l'Algérie et de la Tunisie.

NOUVELLES ÉLECTORALES

Paris, 2 août.

Le comité de M. Gambetta

La France blâme M. Gambetta au sujet de l'organisation de la rue de Suresnes.

Ce journal a vu la formation d'un tribunal d'investiture accordant ou refusant aux candidats le monopole de son patronage.

Il demande au comité de faire connaître son but et termine en conjurant le peuple de faire les élections sur des programmes et non sur des recommandations.

Le *Télegraphe*, au contraire, approuve pleinement le comité de M. Gambetta.

Il y voit un engagement par M. Gambetta de proposer un programme et dit que c'est sur un ensemble de réformes que l'entente va s'opérer entre lui et les candidats voulant marcher avec lui.

Le *Télegraphe* voit aussi dans cette attitude du candidat leader un indice que M. Gambetta se propose, comme futur chef du cabinet, sous M. Jules Grévy, président de la République.

Le cas de M. Duhamel

On sait dans quelle situation délicate s'est placé M. Duhamel, secrétaire du président de la République, en posant sa candidature dans le Pas-de-Calais, contre M. Ribot, député sortant.

Les ministres avaient dû s'occuper officiellement de la question et, tout en constatant que M. Duhamel n'était pas fonctionnaire proprement dit, ils n'avaient pas jugé absolument régulier qu'il pût tirer profit de sa situation auprès du chef de l'État pour sa propagande électorale.

On assure que M. Duhamel a été invité, au cas où il accepterait la candidature, à abandonner le poste qu'il occupe à l'Élysée.

La candidature de M. Constans

La *Liberté* dit qu'il n'est pas jusqu'ici exact que le maire de Toulouse se présente contre M. Constans qui maintient sa candidature dans cette ville.

D'un autre côté, les électeurs de Bagnères-de-Bigorre sont venus appuyer la candidature du ministre de l'intérieur contre M. Fould.

M. Constans a déclaré accepter cette offre.

D'après les derniers pointages, nous sommes en mesure d'affirmer que les élections prochaines ne déplaceront pas plus de cinquante sièges. Les réactionnaires en perdront une vingtaine environ. Une trentaine de modifications porteront sur le centre gauche avec une légère tendance plus avancée, mais amèneront en général plutôt des changements de personnes que des changements d'opinions.

Comme ses autres collègues du ministère, le général Farre doit adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire, pour leur recommander d'avertir les officiers de l'armée territoriale qu'ils ne doivent pas faire servir leur autorité en vue d'influencer le corps électoral.

17^e arrondissement de la Seine. — On assure que M. Pascal Duprat renonce à toute candidature dans le 17^e arrondissement.

Il aurait l'intention de se présenter dans les Landes aux élections sénatoriales de janvier 1882.

Le parti intransigeant déploie une très grande ardeur; mais il est juste de reconnaître que les résultats ne répondent pas aux efforts déployés.

C'est ainsi que la réunion tenue chez M. Clémenceau, avenue Montaigne, semble n'avoir abouti à aucun résultat pratique. Les membres de la réunion n'auraient pu se mettre d'accord sur l'élaboration d'un programme officiel du parti intransigeant.

Une vingtaine de notabilités radicales avaient répondu à l'appel du député de Montmartre. On cite notamment MM. Rochefort, Alphonse Humbert, Tony Réville, Camille Pelletan, Longuet, Durand, et quelques autres personnes moins connues.

Une dépêche de Caen nous apprend qu'une réunion électorale a eu lieu hier au théâtre. Plus de 1400 personnes y assistaient.

Le programme de l'union républicaine a été adopté.

La candidature de M. Henry, avocat, fondateur et ancien directeur du *Journal de Caen*, a été acclamée.

La réunion s'est séparée à 11 heures, aux cris de: Vive la République!

Le général de Vendœuvre se retire. M. Legonidec de Peulon, légitimiste, se présente.

Rattachement des services algériens

Paris, 2 août.

Le *Temps* croit savoir que le gouvernement a définitivement décidé le rattachement des services de l'Algérie aux ministères correspondants.

L'application de cette mesure est imminente.

Tous les services seront rattachés; à l'exception de ceux dont le fonctionnement exige des résolutions immédiates et prises sur place par l'administration.

Pour ceux-là, le gouverneur général recevra une délégation spéciale du ministre correspondant et agira sous la responsabilité directe de ce dernier.

Il y aura un décret de rattachement pour chaque ministère avec distinction pour chacun d'eux, entre les services rattachés et les services délégués.

Par exemple, l'instruction publique sera toute entière rattachée au ministère correspondant et placée sous l'autorité directe du recteur de l'Algérie, à l'exception des écoles musulmanes et de tout ce qui s'y rattache.

Pour ce dernier objet, le gouverneur de l'Algérie recevra une délégation.

Il est inexact que le ministre de l'intérieur ait annulé, comme entachées d'illegalité, les délibérations par lesquelles les conseils généraux d'Alger et d'Oran ont protesté contre le rattachement direct des services algériens aux ministères correspondants.

Les décrets prononçant cette annulation n'ont pas encore subi la formalité préalable de l'envoi au conseil d'État.

ARRESTATION DE QUATRE JOURNALISTES

Paris, 2 août.

La surveillance organisée, au moment de la fermeture des établissements publics du faubourg Montmartre, continue chaque nuit.

Les agents, ayant l'ordre de tenir la circulation toujours libre, à partir de deux heures, ont arrêté cette nuit aux abords des bureaux de la *Justice*, MM. Camille Pelletan, rédacteur en chef de la *Justice*, Alphonse Humbert, Ayraud-Desgeorges, rédacteurs de l'*Intransigeant*, et Charles Tabaraud, rédacteur du journal le *Radical*.

Voici dans quelles circonstances ces arrestations ont été opérées:

Ces messieurs étaient groupés sur le trottoir et causaient avec vivacité, lorsque plusieurs gardiens de la paix, conduits par un sous-brigadier, s'approchèrent et les invitèrent à circuler, mais ils s'y refusèrent et l'un d'eux fit même observer qu'aucune loi n'interdisait de causer sur la voie publique entre amis.

Les agents invitèrent alors les quatre interlocuteurs à les suivre au poste de la mairie du 19^e arrondissement, ce qu'ils firent aussitôt.

Ils furent conduits en présence de M. Provendier, officier de paix qui, apprenant les noms et qualités

La Révision de la Constitution

Le citoyen Cherblanc, de l'Arbresle, veut imposer à son député le mandat impératif de réviser la Constitution; en termes clairs et nets, de supprimer le Sénat.

Supposez que les cinq cent quarante députés élus le 21 août arrivent tous avec la volonté arrêtée de supprimer le Sénat, il faut bien convenir que M. Cherblanc, fut-il le cinq cent quarante-unième, serait impuissant à réviser et à supprimer quoi que ce soit. La Chambre prochaine, qu'elle soit ou non unanime à épiner comme M. Cherblanc, ne fermera les portes du Luxembourg que si le Sénat veut bien y aider.

Comment vous y prendrez-vous donc pour obtenir le consentement du Sénat?

Mais, direz-vous, il faut faire la manifestation. Faites la manifestation, en serez-vous plus avancé?

Ce qui n'est pas pourrait être. Si le Sénat était très avancé, aussi radical que M. Cherblanc, de l'Arbresle, qui en demanderait la suppression? Personne.

M. Cherblanc jugerait avec raison que ce serait folie de raser une bonne forteresse où il aurait mis une solide garnison.

Il y en a qui se contenteraient, nous sommes de nombre, de réformer dans le sens du suffrage universel direct, ou même et plutôt du suffrage universel au second degré, le recrutement du Sénat et de supprimer l'inamovibilité du tiers des sénateurs.

Nous croyons que là est la seule révision possible et nécessaire. La Chambre la voterait certainement et il serait bien difficile au Sénat de n'y pas consentir.

Si j'étais candidat, je répondrais à M. Cherblanc: vous voulez la révision de la Constitution, je la désire aussi.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

18

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— Je voudrais, répondit le placeur, parler à M. Florestan.

— De chez le comte de Mussidan, sans doute?

— Précisément, il m'a donné rendez-vous ici.

— Et il s'y trouve, monsieur, dit le père Canon; seulement, il est en bas dans la salle de musique; j'ours le chercher.

— Oh!... ne vous dérangez pas, je descends.

Et sans attendre une réponse, B. Mascarot se dirigea vers l'escalier d'une cave, dont l'entrée s'apercevait au fond de la boutique.

— Il me semble maintenant, murmura le père Canon, que j'ai vu cet homme de loi qui connaît les caves de ma maison.

L'escalier n'était ni trop noir ni trop raide, et de plus il était orné d'une rampe.

M. Mascarot descendit une vingtaine de marches et arriva devant une porte matelassée qu'il tira.

Aussitôt, de même que le gaz d'un ballon se précipite par une fissure, des sons étranges, formidables, effroyables, s'élançèrent par cette issue.

Le placeur ne sembla ni effrayé ni surpris.

Il descendit trois marches encore, poussa une autre porte matelassée comme la première, et se trouva sur le seuil d'une vaste pièce voûtée, disposée comme celle d'un café, éclairée au gaz, avec des tables et des chaises tout autour. Plusieurs consommateurs y buvaient du fameux vin de Mâcon.

Au milieu de la salle, deux hommes en bras de chemise soufflaient, jusqu'à en être cramoisis, dans des trompes à la Dampierre, entourées du galon vert traditionnel.

Près d'eux, un très vieux bonhomme, chaussé de grandes guêtres de cuir montant au-dessus du genou, ayant une ceinture de cuir fauve à plaque armoriée sur un gilet rouge, sifflait l'air que s'efforçait de reproduire les joueurs de trompe.

Le silence se fit dès que parut M. Mascarot, qui, son chapeau à la main, saluait poliment à la ronde.

— Eh!... c'est le papa Mascarot, s'écria un jeune homme à beaux favoris, portant culotte courte et bas blancs bien tirés.

Arrivez donc, je vous attendais si bien, que voici un verre propre pour vous.

M. Mascarot, sans se plus faire prier, alla prendre place à la table, trinqua, but et fit claquer sa langue en signe de satisfaction.

— Comme cela, reprit le jeune homme, qui n'était autre que Florestan, le père Canon vous a dit que j'étais à la salle de musique.

Hein!... on est bien ici.

— Admirablement.

— Vous nous voyez en train de prendre notre petite leçon.

La police, vous savez, ne veut pas qu'on joue de la trompe à Paris.

Alors, savez-vous ce qu'a fait le père Canon? Il nous a installés dans cette cave. On peut y souffler tant qu'on veut, personne au dehors n'entend rien. L'air vient par les tuyaux que vous voyez.

Les deux élèves ayant repris leur leçon, Florestan était obligé de se faire un porte-voix de ses deux mains et de crier de toutes ses forces.

— Ce vieux-là, poursuivait-il, est un ancien piqueur du duc de Champece. Ah! quel professeur! Il n'a pas son pareil pour la trompe! Tel que vous me voyez, je n'ai que vingt leçons, et je vais déjà très bien.

Il faut dire que j'ai, à ce qu'il paraît, une embouchure comme on n'en voit guère. Tenez, voulez-vous que je vous sonne un débouché, un bien-aller, un changement...

M. Mascarot eut peine à dissimuler un mouvement d'épouvante.

— Merci! cria-t-il, un jour que j'aurai le temps, je serai ravi de vous entendre; mais aujourd'hui, je suis un peu pressé et je voudrais vous parler...

— A vos ordres! Mais j'y songe, ici vous ne serez peut-être pas très bien pour causer, montons, nous demanderons un cabinet.

Si les « cabinets de société » du père Canon ne sont pas précisément somptueux, ils ont l'estimable mérite d'être discrets.

Bien que séparés de minces cloisons de verre rayé, rarement ils laissent s'évaporer les confidences qui s'y échangent, confidences parfois étranges, dont les « matros » sont l'éternel sujet.

— Ah! ils en contaient de belles, ces cabinets, s'ils pouvaient parler!...

Ainsi disait Florestan, en prenant place en face de M. Mascarot à une petite table que le père Canon venait de charger d'une bouteille et de deux verres.

— Je le crois, approuva le digne placeur, mais ce n'est point de cancan qu'il s'agit.

Si je l'ai fait demander un rendez-vous par Beaumar, c'est que tu es en position de me rendre un petit service.

— A vos ordres.

— En ce cas, nous y reviendrons.

Commençons par parler de toi. Comment te trouves-tu chez ton comte de Mussidan?

Une outrageante familiarité est un des traits distinctifs de B. Mascarot. Il ne saurait s'empêcher de tutoyer ses clients. Il ignore sans doute qu'un mépris d'un homme pour ses semblables, on peut presque toujours juger de quel mépris lui-même est digne.

Cependant, ce tutoiement n'offusquait nullement Florestan.

— Je suis très mal, répondit-il, chez ce noble de malheur, si mal que j'ai déjà demandé à Beaumar, chef de me chercher une autre condition.

— C'est à n'y pas croire. Tous mes renseignements affirment que le service du comte est très doux, et ton prédécesseur.

— Merci!... interrompit le domestique avec une grimace significative, je voudrais vous voir. D'abord, il est rat!...

D'un mouvement éloquent, l'honorable placeur blâma ce vilain défaut.

— Ensuite, continua Florestan, il est plus soupçonneux qu'un chat. Jamais rien à la traîne, pas une lettre, pas un cigare, pas un louis. La mort de sa vie se passe à ouvrir et à fermer ses serrures, et il dort avec ses clés sous son oreiller.

— J'avoue qu'une telle méfiance est singulièrement blessante.

— N'est-ce pas? Ajoutez à cela qu'il est d'une violence terrible. Pour un rien, les yeux lui sortent de la tête. On dirait toujours qu'il va vous tuer ou vous battre, pour le moins. Moi, d'abord, il m'a fait peur.

Ce portrait, après l'avertissement du docteur, devait donner à réfléchir à B. Mascarot.

— Le comte est-il donc toujours ainsi? demanda-t-il.

A suivre.)

des quatre personnes arrêtées, leur fit remarquer que les mesures de police opérées dans le quartier de Montmartre entraînaient, pour être efficaces, la nécessité de maintenir la circulation libre.

EN ALGÉRIE

Les Trafis dissidents

Oran, 2 août. — Une fraction de Trafis dissidents se dirige sur Géryville afin de faire sa soumission.

Le commandant Lafond s'est porté au devant d'eux avec une colonne volante.

Bou-Amema avisé de ce double mouvement, a empêché la jonction en se plaçant entre les deux troupes.

Le calme parmi les indigènes

Batna, 2 août. — Malgré les mauvaises dispositions de quelques tribus, il serait facile de maintenir le calme, car la grande majorité des indigènes est opposée à un mouvement contre les Français.

Il suffirait d'envoyer des troupes en nombre un peu imposant pour inspirer un peu de confiance aux populations. Sinon, les tribus, travaillées par des fanatiques et craignant d'être razzées, pourront faire défection. Partout on éprouve le besoin de se sentir protégé.

Un manifeste arabe

Rome, 2 août. — L'Aventure di Sardegna parle d'un manifeste arabe parti de La Mecque, pour être distribué dans tous les pays musulmans.

Plusieurs journaux arabes ont déjà signalé ce document, qui se termine ainsi :

Frères, vous savez que l'Islam est menacé, à l'heure qu'il est, d'une destruction complète. L'Angleterre est maîtresse de l'Inde, la France possède l'Algérie, et la Russie, après avoir conquis le Turkestan, a fait la guerre à l'empire ottoman pour lui enlever presque toutes ses possessions en Europe.

Frères ! dans la guerre que l'on vous fait, le mot d'ordre est d'exterminer tous les musulmans. Armez-vous donc et concertez-vous sur les moyens de repousser la domination chrétienne et de maintenir le khalife de tous les musulmans.

L'Aventure ajoute que Bou-Amema s'est fait le Pierre l'Hermite de la croisade prêchée par ce manifeste.

EN TUNISIE

Les bandes de maraudeurs

Tunis, 2 août. — En ce moment, à Kairouan, des déserteurs qui étaient ramenés à Tunis par des gendarmes du bey, ont été repris par des maraudeurs qui les ont mis en liberté.

A Zaghuan, des cavaliers maraudeurs ont pillé diverses fermes, puis se sont retirés dans l'intérieur du pays, où ils ont empêché les recrues nouvelles de partir pour Tunis.

Des cavaliers insurgés ont envahi Kairouan et razzé les biens du gouverneur.

Les plus riches habitants ont versé une rançon pour éviter le pillage.

Hier, des maraudeurs ont pillé la propriété de l'intendant d'Ali-Bey à Mornah, à dix kilomètres de Tunis.

Ils sont allés ensuite à Nebeul.

Des cavaliers ont razzé aussi les troupeaux de la compagnie italienne de Cagliari exploitant une mine de plomb à Djebel-Rias.

25 Arabes et 2 Siciliens qui gardaient la mine ont eu deux blessés, en poursuivant les maraudeurs à qui ils ont tué six hommes et repris le bétail.

Les pillards ont annoncé qu'ils reviendraient plus nombreux pour se venger et exterminer tous les musulmans et les chrétiens.

Nos troupes commencent à arriver.

Il est indispensable, si nous voulons que le bey exécute ses engagements, que nous commençons par remplir les nôtres, en rétablissant l'ordre dans la Régence.

Informations

Paris, 2 août.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Des décrets sur l'organisation des écoles normales et des écoles d'apprentissage, un décret étendant le régime des colis postaux au Sénégal, à la Guyane, à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion, à Pondichéry, à Karikal et à la Cochinchine.

Les nominations suivantes :

M. Aurous est nommé directeur des constructions navales.

M. Stexluce est nommé directeur de l'intérieur à la Martinique.

Le capitaine de vaisseau Forget est nommé au commandement de l'Alceste.

M. Durand est nommé percepteur à Saint-Martin-du-Ferme (Ain).

Une circulaire de M. Ferry prescrivant la neutralité aux membres de l'Université pendant la période électorale.

Le président du conseil

La France dit que M. Jules Ferry partira vendredi 5 août pour Saint-Dié (Vosges), où il se mettra en communication avec ses électeurs.

Le président du conseil prononcera un discours, mais il ne tracera aucun programme général, ne voulant, en aucune manière exercer une influence sur le résultat des élections.

Aussitôt qu'il sera de retour à Paris, M. Jules Ferry présidera la distribution générale des prix à toutes les écoles de la ville.

Enfin, le 14 août, le président du conseil se rendra au Havre pour y présider la fête où se trouveront réunis 3,000 gymnastes organisés par M. Faure.

Le général Farra et les Saint-Cyriens
Le général Farra vient de faire publier un ordre du jour pour les élèves de l'école Saint-Cyr, dans lequel il est annoncé que désormais il est formellement interdit à tout élève de l'école, sous peine de renvoi immédiat, d'assister en uniforme aux réunions, banquets ou services religieux qui pourraient avoir un caractère politique.

Voyage de M. Gambetta à Nantes

Des lettres de Nantes annoncent un voyage de M. Gambetta à Nantes, où il prononcerait un discours sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et sur nos institutions militaires.

Le nouveau ministre des Etats-Unis
On sait que le nouveau ministre des Etats-Unis en France, M. Lévi Morton, est attendu à Paris. M. Lévi Morton s'occupera tout d'abord d'obtenir du gouvernement français le retrait de l'arrêté du ministre du commerce, qui interdit l'importation en France des viandes de porc d'origine américaine.

On croit que M. Tirard profitera de cette occasion pour appeler l'attention du gouvernement américain sur la situation fâcheuse qui est faite au commerce français, par suite du maintien des tarifs prohibitifs adoptés par le gouvernement de l'Union.

L'exposition d'électricité

On annonce la prochaine arrivée à Paris des représentants du gouvernement espagnol à l'exposition internationale de l'électricité.

Ce sont : M. Orduna, président de la commission, représentant plus particulièrement le ministère de l'intérieur, et le capitaine de vaisseau M. Fogorès, attaché militaire de l'ambassade, qui représentera le ministère de la marine.

Dérivation des eaux de la Loire

Il est de nouvelle question de dériver les eaux de la Loire vers Paris, avec prises d'eau pour l'irrigation des contrées entre Seine et Loire.

Des pourparlers ont lieu à ce sujet entre la ville de Paris et le ministère des travaux publics.

Poursuites contre M. de Cassagnac

L'immunité parlementaire n'existant plus pour les députés, M. Charles Lullier a fait remettre au procureur général de la République, par exploit de M. Vercontère, une demande de poursuites contre M. Paul de Cassagnac, accusé de « calomnies, injures et diffamation par la voie de la presse ».

Obsèques de M. Durand-Desormeaux

Aujourd'hui, ont eu lieu, à une heure de l'après-midi, à Brienne (Yonne), les obsèques de M. Durand-Desormeaux qui a succombé samedi soir, à la maladie qui le retenait depuis un an éloigné de Paris.

Ancien magistrat, conseiller général de l'Yonne depuis 1871, chef du cabinet de M. Méline, sous-secrétaire d'Etat à la justice, de décembre 1876 au 16 mai 1877, nommé directeur du personnel au ministère de la justice par M. Le Royer, M. Durand-Desormeaux avait été appelé à siéger au conseil d'Etat par M. Cazot.

Dans les diverses fonctions qu'il avait traversées, il s'était révélé comme un homme de cœur et une intelligence d'élite. La République perd en lui un serviteur dévoué et un défenseur convaincu.

M. Durand-Desormeaux était âgé de quarante et un ans à peine.

Nouvelles diverses

Le ministre de la marine a reçu avis que d'ici à quelques jours les communications télégraphiques seraient rétablies entre la France et la Tunisie.

— On annonce que deux officiers du 19^e régiment de chasseurs en garnison à Lille, qui avaient été punis disciplinairement pour avoir assisté à la messe politique de la Saint-Henri, viennent d'être mis en non activité par retrait d'emploi.

— Le Temps confirme que le général Cambriels commandant le corps d'armée de Clermont-Ferrand sera remplacé par le général Osmont.

Etranger

Suisse

LE RACCORDEMENT DES CHEMINS DE FER

Genève. — La commission du Grand-Conseil chargée d'étudier la question du raccordement des chemins de fer ne s'est pas trouvée suffisamment éclairée par les documents qu'elle avait sous les yeux ; elle a résolu de demander au conseil d'Etat de nouveaux éclaircissements avant de rédiger son rapport et de formuler ses conclusions. Elle tient à connaître la nature et la portée des engagements qui vont être pris par l'Etat de Genève, les procès-verbaux des négociations de Paris et la correspondance engagée sur cette affaire avec le Conseil fédéral. Dans tous les cas, il est probable que la question ne pourra être portée au Grand-Conseil aussi vite qu'on l'avait supposé.

Angleterre

LES JOURNAUX ANGLAIS

Londres, 2 août. — Le Times dit que le gouvernement des Indes prend ses mesures pour envoyer immédiatement une brigade à Quetta, si, contre toutes probabilités, des complications surviennent à Pishin ou à Khatat.

— Le Morning-Post dit que la France, bien qu'elle n'insiste pas sur les droits spécifiques, s'est déclarée prête à proposer une échelle de droits, apportant le moins de changement possible au traité actuel. L'Angleterre n'a pas cru devoir refuser.

— Le Standard annonce que le czar et sa famille ont quitté Moscou nuitamment pour une destination inconnue, à la suite de la découverte d'un complot. Les nihilistes voulaient faire assassiner le czar par une jeune femme de Kowno.

Allemagne

COMLOT CONTRE M. DE BISMARCK

Berlin. — La Gazette du Nord dit qu'une lettre adressée à M. de Bismarck l'informe que 13 individus ont formé une association, jurant de commettre des attentats contre lui jusqu'à ce qu'il soit tué.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

A TRAVERS SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 2 août. — Je ne me trompais guère en disant qu'entre la candidature Bertholon et la candidature ouvrière que préparent les comités radicaux socialistes, il n'y avait pas place pour une candidature républicaine d'aucune nuance.

La candidature Amoureux fait des progrès. Les réunions électorales tenues hier soir dans les cantons sud-est et nord-ouest, par les radicaux socialistes, ont mis ce fait en lumière. Amoureux, ancien membre de la Commune de Paris, condamné par la cour d'assises de Riom, pour sa participation aux événements de 1871 à Saint-Etienne, sera le digne représentant du parti radical socialiste.

Si les radicaux socialistes sont assez nombreux pour avoir un représentant, il est bon qu'ils en aient un. Si l'esprit de modération, d'équilibre, allié à des convictions républicaines indiscutables, réunit assez de partisans pour que Bertholon, soit nommé, je m'en féliciterai, sans y compter trop.

Les ouvriers se laissent facilement égarer par les charlatans politiques, et donnent tête baissée dans toutes les utopies et les songes creux, qui leur promettent le paradis terrestre.

On ne s'instruit que par l'expérience, la réflexion et la liberté.

— L'affirmation de votre second correspondant relative à la décroissance de la grève des maçons a été vertement relevée par une intelligible communication de la commission permanente.

Mais, je lis dans un journal local, bi-hebdomadaire, la confirmation suivante de l'atténuation de la crise :

GREVE DES MAÇONS. — Hier à 5 heures du matin, une soixantaine de grévistes se tenant aux abords du chantier de l'Ecole normale de filles, cours Fauriel, ont voulu en interdire l'entrée aux travailleurs et les ont menacés. Le même fait s'est renouvelé à 1 heure de l'après-midi, sans aboutir toutefois, puisque le soir, 24 maçons ou manoeuvres y travaillaient.

D'autre part, nous pouvons affirmer que plusieurs chantiers, notamment : rue Saint-François (entrepreneur, M. Verrier), rue Tréfilerie (entrepreneur, M. Chapot), au Marais et aux usines Barroin (aciéries de Saint-Etienne), occupent, sinon la totalité des ouvriers qu'ils avaient avant la grève, mais du moins la meilleure partie.

Il reste donc établi qu'il n'y a pas unanimité parmi les ouvriers maçons ; or, lorsque quelques pierres se détachent d'un édifice, sa solidité est compromise. Augurons que les grévistes « ne bouderont pas plus longtemps contre leur ventre », et que nous pourrions répéter bientôt : quand le bâtiment va, tout va ! C'est dame Justice qui voyait cette grève de mauvais œil ! Le grand escalier du Palais est démolit, et pour aller la trouver, il fallait passer par des détours, des longueurs !

R. de CHILLY.

Conseil municipal

Le conseil municipal de Saint-Etienne est convoqué pour le jeudi 7 courant, à 7 heures, à l'effet de commencer sa session ordinaire d'août.

Ecole des mineurs

M. Meurgey, ingénieur ordinaire des mines de 1^{re} classe, vient d'être nommé directeur de l'école des mineurs de Saint-Etienne.

Nouvelles militaires

M. le général Osmont qui commandait le 19^e corps d'armée et a été mis en disponibilité à la suite des événements d'Oran, va être appelé au commandement du 13^e corps d'armée en remplacement du général Cambriels qui est prest d'atteindre le terme de son commandement.

Rixe sanglante

Hier soir, vers 10 heures 1/2, une querelle violente qui bientôt dégénéra en rixe, avait lieu rue Saint-Michel. L'agent Duranger étant survenu pour séparer les combattants, ceux-ci d'un commun accord tournèrent contre lui la rage dont ils étaient animés. L'un d'eux, un sieur Morin, ouvrier mineur, mordit cruellement au bras gauche ce malheureux agent qui fut ensuite jeté à terre et gravement contusionné au visage et sur toutes les parties du corps.

Nous apprenons l'arrestation de trois des auteurs de cette brutale agression.

Vol considérable

Un vol d'une somme de 2,240 francs a été commis au préjudice de Mme veuve Guillaume dans le logement qu'elle occupe, par la nommée Françoise Deshommes, femme Frandineau.

La façon originale dont cette voleuse a opéré mérite d'être signalée.

Cette ingénieuse personne étant allée auprès du fils Guillaume, dans son magasin de la place des Ursules, manifesta le désir de s'habiller en homme, et, à cet effet endossa la veste du jeune homme auquel elle la rendit ensuite.

Celui-ci constatait peu après la disparition de ses clofs et allait en toute hâte, accompagné d'un serrurier, dans son logement de la rue des Gauds.

Il était temps ; les meubles étaient bouleversés et la somme relatée plus haut, manquait à sa place habituelle.

Notre voleuse qui est activement recherchée s'empressa alors de rendre gorge et de disparaître. Plainte a été déposée. L'affaire en est là.

ISERE

Grève des ouvriers mégissiers

Grenoble 2 août. — Les ouvriers mégissiers des ateliers de MM. Dent, Alleroff et Cie viennent de se mettre en grève.

Cette grève s'est produite à la suite d'une demande d'augmentation de salaire de 2 francs par semaine, présentée par les ouvriers et qui a été repoussée par les patrons.

Ajoutons que la semaine des ouvriers mégissiers n'est que de 22 fr.

Epilogue de l'accident de la Croix-Rouge

Marie Hostache, la malheureuse victime de l'accident arrivé hier à la Croix-Rouge, est morte à l'hôpital cette nuit, à 1 heure du matin.

L'Alliance gymnastique

La société l'Alliance gymnastique, dont nous avons annoncé hier le brillant succès qu'elle a obtenu au Concours international de Genève, est revenue hier soir par le train de 8 heures.

Une foule nombreuse qui s'était portée à sa rencontre, lui a fait une chaleureuse ovation à la descente du train.

Dans la cour de la gare, elle a été reçue par la fanfare de l'Echo de la Tronche.

Cette dernière s'est placée à la tête du cortège, et, à la lueur des torches, a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

A la salle des concerts, la municipalité avait préparé une réception à l'Alliance gymnastique.

M. le maire a félicité la société de son brillant succès et a porté un toast aux vainqueurs de Genève.

M. le docteur Pilot de Thorey a répondu en portant un toast à M. le maire, qui a repris la parole pour dire que la municipalité ferait tout son possible pour faciliter le développement de la Société.

Terminons en disant que nos concitoyens sont revenus enchantés de l'accueil fraternel qu'ils ont reçu à Genève et dont ils garderont le meilleur souvenir.

DROME

Cours d'Assises

AFFAIRE FIRRAU (attentats à la pudeur).
Valence, 2 août. — Jean Firrau, âgé de 35 ans, ouvrier forgeron, domicilié à Chabrillan, est accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur, consommés ou tentés sans violence sur la personne de quatre jeunes garçons âgés de moins de treize ans. Le huis-clos est prononcé.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

Firrau est condamné à trois ans d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction.

AFFAIRE QUIOT (voies)

Hippolyte Quiot, âgé de 19 ans, journalier, domicilié à Marsanne, est accusé de divers vols, savoir :

1° Dans la nuit du 9 au 10 mai, d'avoir volé avec escalade et effraction une chèvre, appartenant au sieur Chaleas ;

2° Dans la soirée du 22 mai, il s'est emparé de divers vêtements au préjudice du sieur Soulier, avec effraction ;

3° Le 28 mai, un fusil et 3 poires à poudre, au préjudice du sieur Riffard ;

4° Dans le courant du mois de mai, il a soustrait au préjudice de Caillet, 2 fr. 40 cent. en gros sous, une montre en argent et deux mouchoirs de poche ;

5° Dans la nuit du 8 au 9 juin, il a volé, au préjudice du sieur Brun, un cheval, une couverture et une limousine.

Le jury se retire dans la salle des délibérations et rapporte un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, l'accusé est condamné à 5 ans de réclusion et à 10 ans de surveillance.

Un suicide

Cette après-midi, le nommé Joseph B..., âgé de 54 ans, employé à la cartoucherie, s'est suicidé dans son domicile, rue du Pont-du-Gat, en se pendant à une poutrelle au-dessus de l'escalier, près de la cour de la maison donnant accès à son logement.

On attribue cet acte de désespoir à des chagrins domestiques.

Secours aux victimes de l'incendie
Mme veuve Arban, artificier à Lyon, vient d'écrire à M. le maire de Valence, une lettre dans laquelle cette dame le prie de vouloir bien verser au nom de la maison Arban, une somme de 50 fr. au comité de secours pour les incendiés de notre ville.

Cette somme sera à prélever sur celle du feu artificiel que M. le maire a fourni à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Divers concerts s'organisent dans notre ville pour le même but.

La commission du concert qui sera donné dimanche prochain, à 8 heures du soir, dans la cour de la caserne Saint-Félix, par la Fanfare de Valence, celle du 11^e hussards et l'Union chorale doit se constituer ce soir.

MOUVEMENT ELECTORAL

Rhône

TROISIEME ARRONDISSEMENT. — Les citoyens qui désiraient faire partie du comité central des républicains radicaux, et a vu des élections législatives sont priés de remettre leurs procès-verbaux de formation de groupes àux adresses ci-après :

Délery, rue de Ch artres, 25 ;
Rigodia, rue Rab elais, 85 ;
Chatain, rue Mont tesquieu, 49 ;
Scham, cours de la Liberté, 39.

FELDER, délégué.

CHARPENNES. — Les citoyens habitant les Charpennes, adhérents au Comité central des républicains radicaux de ladite circonscription, sont invités à assister à une réunion publique qui aura lieu le jeudi 4 courant, à 8 heures et demie du soir, au restaurant Puppie, Grande-Rue des Charpennes, 25 dans le jeu de boules.

La commission d'initiative,

DULLIAND, BESSÉ.

SAINTE-FONS. — Le comité électoral républicain invite les électeurs de la section à une grande réunion publique, jeudi 4, à 7 h. 1/2 du soir, école laïque des filles.

ORDRE DU JOUR :

Formation du nouveau bureau du comité.
Dispositif, à prendre pour l'élection du 21 août.

VERMIN.

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE VILLEFRANCHE. — Jeudi prochain, 4 août, réunion publique à 8 heures du soir précises, salle Dagenet, à Villefranche, à l'effet de choisir les délégués qui formeront le comité central électoral républicain radical qui aura à élaborer le programme législatif à soumettre aux candidats à la députation.

LAURENT.

5^e CIRCONSCRIPTION DU RHONE. — Nous recevons et communication de la lettre suivante que M. Fenouillet, président du comité électoral républicain du canton, vient d'écrire à M. Cérès, vice-président :

Vichy, le 1^{er} août 1881.

Mon cher Cérès,

Je suis à Vichy, pour donner à ma santé les soins que j'ai jugés indispensables et ne peux en conséquence occuper activement l'élection de la 4^e circonscription, en qualité de président du comité électoral républicain du canton.

Vous êtes vice-président de ce comité et c'est à vous qu'il incombe maintenant de prendre les dispositions que vous jugerez convenables pour assurer dans notre canton l'élection républicaine qui lui convient.

Veux-je vous agréer, etc.,

FENOUILLET.

Isère

GRENOBLE. — Hier soir, une importante réunion a eu lieu au Cercle démocratique en vue des prochaines élections. Un grand nombre de conseillers municipaux y assistaient.

La réunion a nommé une commission de onze membres chargés d'élaborer un programme politique.

Cette commission convoque tous les membres du cercle à une réunion qui aura lieu demain soir, 3 août, à 7 heures du soir, à l'effet d'arrêter un programme électoral.

M. Louis Guillot, député de la 3^e circonscription de Grenoble, rendra compte demain de son mandat aux électeurs du canton du Villars-de-Lans.

SAINTE-MARCELLIN. — M. Rioulet, député sortant, annonce par une lettre adressée à ses électeurs qu'en raison du mauvais état de sa santé, il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Allier

Jusqu'à présent deux candidatures sont en présence à Lapalisse, celle de M. le docteur Cornil, député sortant, et celle de M. Honoré Prévéraud, maire de Donjon.

M. Prévéraud est un de ceux qui ont fait vaillamment leur devoir au 2 décembre 1851. L'énergie avec laquelle il a défendu la République lui a valu d'être condamné à mort.

Il a bravement supporté l'exil à Jersey.

Réunion à la Croix-Rousse

Une réunion organisée par un comité socialiste en vue des prochaines élections législatives, avait attiré hier soir cinq à six cents personnes à la salle de la Perle, à la Croix-Rousse.

Félix Prat est acclamé comme président d'honneur, le bureau est composé des citoyens Pivale, président, Chanet et Fargat, assesseurs, Mony et Garel, secrétaires.

Le président débute par un petit speech, recommandant une discussion honnête et loyale, puis le rapporteur de la commission organisatrice de la réunion prend la parole pour en expliquer le but.

Voici la plupart des articles du programme dont il donne lecture. Nous ne faisons pas de commentaires :

Abolition des lois sur la presse, sur les réunions et les associations ; suppression du livret ; suppression du budget des cultes et retour à l'Etat de tous les biens des congrégations ; armement général du peuple ; autonomie de la commune ; repos d'un jour par semaine et réduction des heures de travail ; loi fixant un minimum légal des salaires et élabore d'après le prix des denrées ; égalité des salaires pour les deux sexes ; enseignement professionnel pour tous, mis à la charge de la société ; responsabilité des patrons en cas d'accidents survenus aux ouvriers ; révision des contrats ayant aliéné les propriétés publiques ; abolition des impôts indirects ; suppression de l'héritage, etc.

Après cette lecture, une foule de citoyens se sont succédés à la tribune.

C'est le citoyen Mony qui lit un long appel des travailleurs du Gard à leurs frères, pour leur expliquer que la Chambre passée n'a opéré aucune réforme, et que le seul moyen de salut est de nommer des ouvriers pour les remplacer.

Le citoyen Jullien lui succède, exécute des variations sur ce motif : guerre aux bourgeois et au capital, et finit par demander d'ajouter au programme les articles suivants : toutes les fonctions publiques seront électives et seront rétribuées.

Après lui, le citoyen Dard s'élève avec violence contre nos corps élus, passés et présents, composés de spéculateurs et de jésuites ; il ne fait pas d'exceptions. Il termine en demandant que les députés soient élus pour un an seulement ; ainsi, il n'y aura pas de jaloux, et chacun pourra passer aux affaires à son tour.

Le citoyen Raffin, tout aussi violent dans le fond que le précédent orateur, est plus modéré dans la forme.

Il compare Gambetta à Loyola et prédit l'échec de Balue qui trouvera cette fois contre lui les 6,000 électeurs de Blanqui et les 6,000 de Rochet.

Le citoyen Fargeol vient dire au nom de la commission que pour elle, il n'y a pas de question politique, mais seulement une question sociale ; tous les patrons, réactionnaires ou républicains, sont des ennemis et des exploités.

L'orateur s'exprime avec une grande facilité et beaucoup de clarté, dit que le seul but à poursuivre est la suppression du prolétariat.

Il s'étend sur la misère du pauvre peuple, mais il oublie d'éclairer sa lanterne, c'est-à-dire de nous indiquer les moyens d'y remédier.

Enfin le président voyant la salle se vider rapidement — il fait si chaud — met aux voix le programme que nous avons donné plus haut.

Ledit programme agrémenté des articles additionnels du citoyen Jullien est adopté. Une discussion s'engage sur les moyens à employer pour organiser d'autres réunions ; l'on finit par s'entendre et la séance est levée à 10 heures 1/2.

A TRAVERS CHAMPS

Nous voici dans le mois des pêches, qu'un jardinier de nos amis appelait la rose des huits ; effectivement, c'est presque une fleur que ce fruit à la peau veloutée, dont les marbrures de pourpre se fondent si délicatement avec son coloris d'un blanc légèrement verdâtre ; comme la fleur aussi on la détache à regret du rameau où elle a vécu, car, si agréablement qu'elle se présente sur l'assiette, l'effet est bien autrement saisissant quand on l'admire, à demi voilée, dans le feuillage, dont la solide tonalité lui sert d'encadrement ; elle a encore son parfum, parfum fugace, mais très appréciable ; enfin, ce qui achève de lui assurer la souveraineté dans son ordre, production charmante, elle est encore une des plus délicieuses que la culture nous ait assurées.

Le pêcher est une conquête romaine ; les Grecs ne le reconnurent qu'après son acclimatation chez leurs vainqueurs ; le grand pomologiste André Leroy en fixe la date après la mort d'Auguste, l'an 14 de l'ère chrétienne. Il semblerait que les progrès qui se rattachent aux paisibles travaux de la terre doivent être médiocrement affectés par les révolutions, par les troubles dont les grandes cités sont le plus souvent les théâtres ; ce sont eux au contraire qui sont le plus cruellement atteints par ces désordres sociaux. L'Italie, en possession du pêcher dès le siècle premier, reste quatorze cents ans sans en beaucoup développer la culture. Cependant, dès le sixième siècle, ce fruit avait sa place dans les jardins français et notamment en Touraine ; il existait au huitième siècle dans les environs de Paris ; au neuvième il s'était propagé en Picardie et dans l'Orléanais.

La vie de Fulrade, quatorzième évêque de Saint-Denis, constate par une légende l'existence du pêcher en 784 ; elle raconte qu'un chevalier bavarois de la cour de Charlemagne, traversant le verger des moines de l'abbaye, voulut cueillir une pêche sur un arbre couvert de ces fruits. Le frère jardinier ayant voulu s'opposer à ce maraudage sacrilège fut battu ; il invoqua saint Denis, et la main de l'audacieux ravisseur du bien des moines se dessécha immédiatement ; le bon jardinier eut la générosité de n'en point profiter pour rendre à son adversaire ce qu'il en avait reçu ; le chevalier touché de la grâce s'empressa de s'en aller suspendre, avec la main qu'il avait encore à son service, le fruit miraculeux sous le porche de l'abbaye ; il y resta longtemps pour servir d'exemple à ceux qui eussent été tentés de l'imiter ; toutefois, il nous semble probable que la main momifiée eût produit beaucoup plus d'effet.

En 1604, dit Olivier de Serres, la culture du pêcher était très généralisée.

Elle s'est considérablement accrue depuis et, dans beaucoup de régions, le commerce des pêches est devenu très considérable.

Terminons en donnant une recette qui, si elle désoblige les perruquiers, ne saurait manquer d'être agréable aux infortunés affligés de cette maladie que la langue imagée du Midi appelle « la pelade ».

Les noyers et les amandes du pêcher, pillés et cuits dans du vinaigre jusqu'à leur réduction en bouillie, étaient considérés par les anciens comme un remède souverain contre la calvitie.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

A propos de la grève des ouvriers charrons.

Le sieur Volin, qui continuait à travailler aux ateliers de M. Faurax, a été attiré dans un cabaret de l'avenue de Noailles, où plusieurs grévistes lui ont fait un mauvais parti.

L'un de ces derniers, nommé Louis Trotoux, reconnu pour lui avoir porté trois violents coups de poing, est condamné à 10 jours de prison.

Une mendicante, la nommée Marie Pomel, âgée de 23 ans, demeurant à l'hôtel des Deux-Chèvres, a été arrêtée hier par les gardiens de la paix.

Cette femme s'est présentée dans une maison de la rue Godefroy, et, avec une rare audace, voulait se faire rendre par une domestique une somme de 6 fr. 50 qu'elle prétendait avoir prêtée à sa maîtresse.

Comme elle n'en est pas à son coup d'essai, le tribunal lui alloue 2 mois de prison.

Toutes les nuits, les bancs de nos promenades sont encombrés de dormeurs à la recherche d'un peu de fraîcheur.

Les voleurs, en quête d'une proie, n'ont que l'embaras du choix.

Deux rôdeurs, qui venaient de refaire de sa montre, M. Verdet, employé au chemin de fer, pendant qu'il dormait sur un banc sur la place Perrache, fuyaient à toutes jambes dans la direction de l'Hippodrome.

Des agents, surpris de cette allure insolite, se mirent à leur poursuite, et finirent par les atteindre dans les petits jardins situés sur le cours Charlemagne.

Ces deux individus, les nommés Garnier et Davy, manœuvres, sans domicile, ont été écroués sous l'inculpation de vol.

Le tribunal condamne ces deux voleurs au poivrier, chacun à 3 mois de prison.

Jean Bessassier est venu prier M. Veyret, cafetier, rue Mercière, 31, de lui changer une pièce de 20 francs, mais en échange de la monnaie, il n'a remis qu'un jeton en cuivre à l'effigie de la reine d'Angleterre.

M. Veyret s'étant aperçu de suite du tour qui venait de lui être joué, s'est mis à la poursuite du filou qu'il a fait arrêter sur la place des Jacobins.

C'est pour ce truc que Bessassier s'entend condamner à 15 jours de prison.

Camille Lassalle a fait main basse sur la montre et la gilette d'un maçon travaillant rue Bugeaud et avait laissées à son gilet accroché à une palissade, ce qui le conduit directement pour six mois à Saint-Paul.

Le sieur B..., marchand de volailles à la Mouche, n'est pas partisan de l'octroi ; mais il ne faudrait pas que, pour ce motif, il traitât les employés de rossards et de mandrins, comme cela lui est arrivé, car pour le moment, il lui en coûte 48 heures de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 3 août, 215^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 37, coucher, 7 h. 34. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1644). — Bataille de Fribourg, gagnée par Turenne.

Les officiers de réserve du train d'artillerie et du train des équipages militaires, pourront, sur l'ordre du général Farre, être autorisés sur leur demande à faire un stage soldé pendant la durée des manœuvres d'automne.

Ces officiers devront être choisis exclusivement parmi ceux dont l'instruction militaire est suffisamment complète.

La durée du stage sera de vingt jours dans les corps qui prennent part aux manœuvres de corps d'armée ; de quinze jours dans les corps qui prennent part aux manœuvres de division ou de brigade ; de onze jours dans les batteries à cheval qui prennent part aux manœuvres de cavalerie.

Le général Farre vient d'arrêter également un nouveau règlement relatif à l'inspection générale annuelle des officiers de la réserve de l'armée active et ceux de l'armée territoriale. Cette inspection aura lieu au moins une fois tous les deux ans. Elle portera sur l'aptitude, la moralité, la conduite et l'instruction militaire.

M. le maire de Lyon prévient le public qu'une enquête est ouverte sur le projet présenté par les agents-voyers en vue du redressement du chemin vicinal ordinaire, n° 3, dit : « de Champagne », ledit projet comprenant, en outre l'aliénation, par voie d'échange, d'une portion de l'ancien chemin.

Il n'est peut être pas un jour de l'année où nous ne puissions rappeler le souvenir anniversaire de quelque crime monarchique ou religieux.

Hier, 2 août 1815, le maréchal Brune, après avoir failli être tué à Aix, fut assassiné à Avignon.

Ce fut un des grands jours de la Terreur blanche.

Distribution des prix au Lycée

Aujourd'hui a continué, dans la salle de la bibliothèque de la ville, la distribution des prix du lycée.

Cette seconde journée, consacrée aux classes de grammaire et aux classes élémentaires, a été aussi brillante que celle d'hier. La salle était trop petite pour contenir tous les invités.

Après les discours d'usage, on a proclamé les prix.

Parmi les noms les plus souvent cités, nous avons remarqué ceux de MM. Jules Charavy, Claudius Trousselin, Charles Cotton dans la classe de quatrième ; Maurice Fénéon, Christian Heinrich, Antoine Lathuraz, dans la classe de cinquième (1^{re} division) ; René Caternault, Henri Gulliet, Alfred Schneider, dans la deuxième division de la même classe, etc., etc.

La ligne de tramways de Bellecour à Monplaisir sera ouverte au public, vendredi, 5 août.

Les exportations du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis, pour le mois de juillet dernier, ont été de 5 millions 779,371 fr. 75 c., ce qui donne pour les sept premiers mois de 1881 une somme de 32 millions 370,753 fr. 05 c.

En 1880, les exportations s'étaient élevées pour les sept premiers mois au chiffre de 38 millions 290,503 fr. 25 c., soit une différence en moins, pour 1881, de 5 millions 919,760 fr. 20 c.

Les exportations se répartissent ainsi pour juillet 1881 :

Soie crue 273,536 fr. 80 c.

Etiffes de soie et rubans, 5 millions 212,631 fr. 80 c.

Tulles crêpes, gaze, dentelles, 66418 fr. 35 c.

Dorures, 73,258 fr. 10 c.

Vins et liqueurs, 52,089 fr. 40 c.

Etc., etc., en articles divers.

On lit dans le *Journal de l'Agriculture* :

Les chaleurs excessives qui ont régné pendant quinze jours ont hâté la maturation, et déjà la moisson est faite dans plus de la moitié de l'Europe. La qualité du grain est en général très bonne ; c'est un point acquis, s'il est encore difficile d'avoir une opinion sur la quantité récoltée. La promptitude avec laquelle il a fallu opérer, toutes les céréales devenant, en quelque sorte, mûres au même moment, a mis de nouveau en évidence la grande utilité des machines.

Dans les pays de petite culture, on s'est associé pour abattre les grains, et les entreprises de moisson à fauche sont désormais regardées comme aussi avantageuses et nécessaires que les entreprises pour le battage.

En résumant les communications qui nous sont venues de toutes parts, on peut dire que la satisfaction est générale, en ce sens qu'on croit à une moyenne convenable. Si quelques contrées sont plus favorisées, d'autres ont moins que leur consommation, et les prix, en conséquence, paraissent devoir se maintenir d'autant plus que, dans les Etats-Unis d'Amérique, la récolte est certainement inférieure à celle de l'an dernier.

L'agriculture a donc une certaine compensation à ses souffrances antérieures.

Les sept chevaux qui ont été brûlés dans l'incendie de la grand-rue de la Guillotière, ont été enlevés par les soins du commissaire de police et livrés à M. Laracine, équarisseur, pour être enfouis.

Le nommé Jean Gauthier, âgé de 39 ans, ouvrier fondeur à l'usine Trévoux, a été arrêté hier matin, au moment où il allait se mettre au travail.

Cet individu est inculpé de viol commis sur une jeune fille de 10 ans, Marguerite C..., demeurant à Sainte-Foy.

Aimé Barciot, âgé de 19 ans, tourneur, rue Vaubecour, se moque des règlements de police qui interdisent de se baigner dans certaines parties de nos rivières, ainsi que des agents chargés de les faire exécuter.

Hier, comme il prenait ses ébats dans la Saône, au-dessous du pont d'Ainay, un gardien lui intima l'ordre de se retirer. Barciot, profitant des avantages de sa position, continua à nager comme un marsouin en se moquant de l'agent que son costume retenait au rivage, et finalement tirant sa coupe, traversa la rivière et disparut.

Mais, a bien ri qui a ri le dernier ; comme notre homme passait hier dans la rue Franklin, il fut reconnu par l'agent, qui retrouvant tous ses avantages sur la terre ferme, l'arrêta et le conduisit au poste de police où contravention a été dressée.

Un militaire du train d'artillerie a comparu hier devant le conseil de guerre de Lyon, présidé par M. le colonel Pronvost du 92^e de ligne.

Le brigadier Barse, de la 3^e compagnie du train du 35^e régiment d'artillerie, oubliant tous ses devoirs, avait abandonné, dans la soirée du 30 juin, le poste dont il était le chef, à l'Arsenal, entraînant à sa suite un homme de garde.

Ces deux militaires étaient allés prendre une tasse de café dans une auberge voisine et n'étaient rentrés au poste qu'à onze heures.

Un officier de ronde étant survenu dans cet intervalle de temps, constatait l'absence du brigadier chef de poste, ainsi que d'un homme de garde, il fit un rapport en conséquence.

Pour se justifier, Barse prétend s'être trouvé indisposé, ajoutant que l'idée de se faire apporter au poste, ce dont il avait besoin, ne lui était pas venue.

Los antécédents de Barse sont bons ; son attitude repentante lui attire la bienveillance du conseil qui l'a acquitté à la minorité de faveur.

M. Louis Dosmond, demeurant rue Moncey, 92, s'était arrêté au milieu d'un groupe d'individus qui entouraient un nègre en état d'ivresse, se livrant à toutes sortes d'excentricités sur la place du Palais-de-Justice.

Absorbé par ce spectacle, il ne s'aperçut pas qu'une main habile plongeait dans sa poche et lui enlevait son porte-monnaie.

Dans la soirée d'hier, M. Satin, tourneur, rue Laurencin, qui avait commis l'imprudence de s'endormir sur un banc du quai de la Charité, a constaté à son réveil que de hardis filous lui avaient soustrait sa montre d'une valeur de 300 fr., quelques pièces de menue monnaie et son chapeau de paille.

Les auteurs de ce vol courent encore.

Un malheureux, atteint d'aliénation mentale, le sieur P..., âgé de 31 ans, cordonnier, s'est jeté hier à 8 h. du soir, dans le Rhône, du haut du pont de l'Hôtel-Dieu.

MM. Barret, père et fils, demeurant rue des Maronniers, 7, et André Maurin, maître de plate, quai de la Charité, 3, se portèrent aussitôt à son secours dans une petite barque, et parvinrent, non sans efforts, à le retirer sain et sauf.

Le pauvre homme, sorti la veille seulement de Saint-Jean-de-Dieu, a été, d'après l'avis d'un médecin, conduit à l'hospice de Bron.

Nous avons signalé l'incendie qui a détruit il y a trois jours, une maison appartenant à M. Brizard, propriétaire à Saint-Vincent-de-Roins.

Hier, le feu a encore détruit une écurie et un hangar contigus appartenant à M. Roland.

On en attribue la cause à une poutre mal éteinte qui, traversant le mur mitoyen, aurait mis le feu à des amas de fougère.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 4,000 fr. environ.

Mettre de l'eau dans son vin — nous ne parlons pas pour les débitants, mais pour leurs clients, — c'est là une très bonne mesure, mais dont l'exécution doit différer essentiellement de celle qui germeait hier dans le cerveau de M. C..., cordonnier, rue Clos-Suiphon.

Get homme, qui avait absorbé une infinité de petits verres, zigzagait sur le bas-port du quai Claude-Bernard, et finit par se jeter dans le fleuve.

Heureusement pour lui, qui ne savait pas nager, une personne se trouva là qui le retira sain et sauf.

Notre ivrogne a été conduit, en sortant du bain, jusqu'au violon, où il a été gardé pour lui donner le temps de se dégriser.

Quelques polissons, toujours euclins à mal faire, s'amusaient hier à mettre le feu aux herbes sèches du talus du chemin de fer qui longe la rue de la Méditerranée.

Les gardiens de la paix sont venus les déranger dans ce jeu dangereux et ont arrêté les nommés Gavassa, âgé de 16 ans, et Chevalier, âgé de 15 ans.

Mlle Clarisse Pernot, rue du Bœuf, 5, nous prie d'annoncer qu'elle n'a rien de commun avec Mlle Clarisse Pernod, condamnée en ce moment pour vol de bijou.

M. Thévenin, cordonnier, dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre numéro d'hier, a été remis en liberté, son innocence ayant été reconnue.

Le bureau de bienfaisance

Conformément à l'article 2 de son règlement, le bureau de bienfaisance a tenu sa réunion mensuelle aujourd'hui 1^{er} août, à 3 heures de l'après-midi, dans le local de ses séances, Petite-rue-des-Feuillants, 3, et a examiné successivement les questions suivantes, qui avaient été mises à son ordre du jour :

1^{er} Tirage au sort des administrateurs nommés par le préfet.

Séries sortantes

1881 — Souvras, Thérat, Deville, Poncet.

1882 — Causse, Montalan, Michel, Deleuvre.

1883 — Girardot, Cambefort, Martelin, Reynier.

2^e Classement des administrateurs par arrondissement pour le service des bureaux auxiliaires :

1^{er} arrondissement. — Charles Gailleton, adjoint ; Commissaire, conseiller municipal ; Deville, Cambefort, administrateurs.

2^e arrondissement. — Aubert, adjoint ; Vignat, conseiller municipal ; Reynier, Montalan, administrateurs.

3^e arrondissement. — Guichard, adjoint ; Julia, conseiller municipal ; Toral, Boyer, administrateurs.

4^e arrondissement. — Rossignoux, adjoint ; Carlot, conseiller municipal ; Deleuvre, Martelin, administrateurs.

5^e arrondissement. — Chéron, adjoint ; Despeignes, conseiller municipal ; Causse, Poncet, administrateurs.

6^e arrondissement. — Chevillard, adjoint ; Vacheron, conseiller municipal ; Michel, Souvras, administrateurs.

Société philanthropique ardéchoise

Le conseil d'administration prévient à nouveau les sociétaires que le banquet d'inauguration de la société aura lieu le 7 août prochain, au restaurant du Chalet à Vaise, à 150 mètres de la station des tramways du Pont-d'Ecully.

Outre les sociétaires, seront également admis leurs invités, ardéchois ou d'origine ardéchoise.

La cotisation fixée à 3 francs est reçue par les collecteurs d'arrondissements ou les sociétaires peuvent se faire inscrire jusqu'au 4 août inclusivement.

Concerts Bellecour

Depuis longtemps on n'avait entendu à Lyon, un artiste de talent de la valeur de Monsieur Dupuis, qui s'est fait entendre hier à Bellecour, pour la première fois dans notre ville. Le public charmé, ne se lassait pas d'applaudir et de rappeler cet étonnant virtuose ; aussi, devant cet accueil si sympathique et la pressante demande de M. A. Luigini, nous nous sommes assurés que M. Dupuis a retardé son départ d'un jour pour pouvoir donner ce soir un dernier concert populaire (0,50 c.).

L'administration nous prie d'annoncer que pour faciliter le succès de la bonne œuvre au profit de la caisse des vieillards (artistes musiciens de la ville de Lyon), la fête artistique de vendredi n'aura pas lieu et qu'il n'y aura seulement qu'un concert populaire à 0,50 cent.

Nous rappelons que c'est jeudi 4 août que doit avoir lieu la solennité musicale et de bienfaisance pour laquelle M. Chavanne, le piston renommé, a bien voulu venir tout exprès de Vichy, prêter l'appui de son immense talent.

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise ; c'est le seul qui guérisse complètement les irritations de poitrine ; demandez aux personnes qui en ont fait usage le même des contrefaçons.

On demande des opérateurs à la photographie Japonaise, rue de la Barre, 11.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 2 août, 4 heures soir.

On ne peut décidément, dans la période actuelle, baser des prévisions sur les variations barométriques. Hier, comme les jours précédents, le baromètre s'est abaissé de 3 mm. dans l'après-midi, puis rapidement a remonté de 5 mm. dans la nuit. Dans des circonstances normales, un orage suivi d'averses aurait correspondu à cette oscillation ; il y a eu seulement dans l'après-midi un nuage d'orage ; dans la soirée, éclaircies lorsque à l'horizon Est, ce matin, menace d'averses fortes que sont arrivés de gros nuages chassant vivement de l'Ouest. Actuellement, le vent a viré au Nord et le ciel est très peu nuageux.

Dans ces derniers jours notre région a eu, avec la Limagne, le privilège des plus hautes températures qui aient été observées en France, 32 à 33 degrés. Actuellement il y a 30°. Dans l'intérieur de l'Algérie, la température continue à s'élever journellement au-dessus de 40 degrés.

Temps probable : beau.

DERNIÈRE HEURE

TERRIBLE EXPLOSION AU MEXIQUE

Mexico. — Une poudrière a fait explosion dans la ville de Mazatlan.

Plusieurs bâtiments ont été anéantis ; une secousse violente a été ressentie à une grande distance.

On compte 70 morts ; le nombre des blessés est considérable. Presque tous sont des militaires.

Les causes de cette terrible catastrophe sont inconnues.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LA NOUVELLE REVUE

Voici le sommaire du numéro de la Nouvelle Revue qui paraît aujourd'hui 1^{er} août :

- Requêtes sociales : la classe populaire de Paris, par Louis Pauliat.
- Le 18⁷⁰, par M. E. Durand-Gréville.
- Les Iles Ioniennes pendant la première occupation française, par M. Paul Gafarel.
- La fiancée de Sylvie (première partie), par Mme Henry Riville.
- l'Espagne musulmane, par M. Hermile Reynald.
- Le Berger (cinquième et dernière partie), par M. Jules de Glouvet.
- Paul de Saint-Victor (poésie), par M. Henri de Bor-
- EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ : Les Phénomènes électri-
- ques et leurs applications, par M. Gaston Sciama.
- Lettre sur la politique extérieure.
- Chronique politique.
- Journal de la quinzaine.
- Bulletin bibliographique.

SPECTACLES DU 3 AOUT

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léone.
Place Bellecour

Ce soir mercredi, 2 août 1881, à 8 h. 1/2, grand con-

PROGRAMME

- PREMIÈRE PARTIE**
1. Ouverture du Diable au Moulin
 2. Adrienne, valse
 3. La Garde passe
 4. Souvenir de Grenade

Gevaert
Ch. Fargues
Grétry
Ch. Moreau

DEUXIÈME PARTIE

1. Ouverture du violon de Crémone.
2. Fantaisie pour violon, exécutée par M. Dupuis-Giard
3. Fantaisie sur le Trouvère, arrangée par M. A. Luigini
4. Poladine

Frantz Hitz
H. Wieniawski
Verdi
Lysberg

Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.
Prix d'entrée : 50 cent.
Demain grande fête artistique.
Prix d'entrée : 2 fr.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 1^{er} août.

On liquide aujourd'hui les engagements à fin juillet contractés sur les rentes françaises, lesquelles s'écartent sensiblement des prix de la clôture précédente. Le 5 0/0, qui s'échange coupon détaché, se négocie de 113,10 à 117,50.

Les reports sont moins onéreux que ne l'annonçaient les Baisseurs. Celui du 5 0/0 est à 53 centimes, celui du 3 0/0 à 32. De plus, les capitaux sont abondants.

La Banque d'escompte, la Banque hypothécaire, la Banque de Paris sont fermement tenues et abordent en très bonne posture la liquidation des valeurs.

Le Foncier est à 1065.

Le Crédit général français est toujours ferme à 800. Les actions de la Compagnie de navigation du Havre à Paris et Lyon sont demandées en banque avec prime.

Il était question déjà depuis quelque temps de la fondation de la Banque transatlantique, sous le patronage de plusieurs établissements de crédit et de sommités financières. Nous apprenons que les derniers arrangements sont arrêtés, que le capital est entièrement sous-

Au point de vue financier comme au point de vue commercial, la Banque transatlantique est une entreprise de la plus haute portée, que nous étudierons avec tout le soin nécessaire. Nous croyons savoir qu'elle a obtenu l'appui de l'expérience des administrateurs du Crédit général français ; elle obtiendra celle de sa nombreuse clientèle.

Nous avons annoncé il y a quelque temps déjà que la ville de Bordeaux allait émettre un emprunt de 30 millions dont le produit est destiné à unifier sa dette et à exécuter des travaux publics.

C'est le Crédit général français qui a été choisi par la ville de Bordeaux pour réaliser cette opération. L'émission actuelle ne comprend que 15 millions, soit 30,000 obligations de 500 fr. à 4 0/0.

Maladies des os, des nerfs, centres nerveux et paralysies diverses. Traitement spécial du docteur COURJON, Meyzieux (Isère), près Lyon.

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT DE 30 MILLIONS

Vote par délibérations du Conseil municipal des 10 juin et 26 octobre 1880 et autorisé par la loi du 20 avril 1881, ayant pour objet la conversion de divers emprunts et l'exécution de travaux publics.

Sur cet emprunt de 30 millions, conformément aux délibérations du Conseil municipal de Bordeaux des 21 et 28 juin 1881, et à l'approbation ministérielle du 4 juillet 1881, il n'est émis, actuellement, qu'une somme de quinze millions.

La ville de Bordeaux met en souscription publique 30,000 obligations de 500 fr. à 4 0/0

Remboursables en 40 ans, au pair, à partir de 1882, par voie de tirages au sort semestriels, ayant lieu chaque année, les 15 janvier et 15 juillet.

Les intérêts sont payables, à raison de 40 francs par semestre échus, sous déduction de l'impôt, les 12 février et 12 août, à la Recette municipale de Bordeaux et au Crédit Général Français, à Paris, ainsi qu'aux Succursales de cette Société, en province.

Ces obligations sont émises à 500 francs

Les souscripteurs pourront libérer entièrement leurs titres à la répartition ou dans les délais suivants :

En souscrivant	25 fr.
A la répartition	50
Le 15 septembre	100
Le 15 octobre	100
Le 30 novembre	100
Le 15 janvier 1882	125
TOTAL	500 fr.

Pendant la durée des versements, il sera tenu compte des intérêts à 4 0/0 sur les sommes versées.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE :

LE VENDREDI 12 AOUT

A BORDEAUX :

- A l'Hôtel de Ville ;
- A la Trésorerie Générale de la Gironde et dans toutes les Recettes particulières du Département ;
- A la Chambre Syndicale des Agents de change ;
- Au Crédit Général Français (Succursale), 30, cours de l'Intendance et (Bureau auxiliaire) 1, rue Bouquières.

A PARIS :

Au Crédit Général Français, 40, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

A toutes les Succursales du Crédit Général Français et chez tous ses Correspondants.

Les emprunts de la Ville de Bordeaux. 1870 6 0/0, — 1875 5 0/0, — 1877 5 0/0, — 1882 4 0/0, — 1886 4 25 0/0, devant être remboursés au pair avec le produit de l'emprunt, les porteurs d'obligations de ces emprunts sont admis à souscrire, par préférence et sans réduction, des obligations du nouvel emprunt, en remettant en échange les titres qu'ils possèdent actuellement.

Toutefois, pour les emprunts 1882 4 0/0 et 1886 4 25 0/0, la souscription aux obligations nouvelles ne deviendra définitive que si le résultat de la souscription totale permet d'opérer la conversion desdits emprunts.

Les souscriptions en numéraire seront réduites proportionnellement aux demandes.

Toute souscription non accompagnée du 1^{er} versement de fr. 25 ou des titres des emprunts antérieurs, donnant droit à l'échange, sera considérée comme nulle.

L'inscription à la cote officielle de cet emprunt sera demandée à Paris et dans les départements.

On peut, dès à présent, souscrire, à Paris, au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 16, rue Le Peletier, ou à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53, et dans les départements, à toutes les succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

A LYON

SUCCURSALE DU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
5, rue de l'Hôtel-de-Ville et bureau Auxiliaire A, 150, boulevard de la Croix-Rousses

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des vins
PARAISANT A LYON LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à M. A. Godard, administrateur-gérant, au quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

15 FR. par an **GRAINS & FARINES** 15 FR. par an

Aux négociants en grains et farines, boulangers, nous leurs conseillons de ne faire aucune opération sans consulter le COURRIER DU COMMERCE, journal paraissant le jeudi et le dimanche matin et donnant le prix exact des : Huiles, Sucres et Cafés, Poivres, Cacaos, etc., des principales villes de France et de l'étranger. On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 fr. à M. A. Godard, propriétaire-gérant du journal, à Lyon, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les bureaux du Courrier du Commerce, journal des grains et farines, paraissant à Lyon deux fois par semaine, sont transférés Quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2. Abonnement 15 fr. par an.

VINS & SPIRITUEUX Les bureaux du journal l'ECHO VINICOLE paraissant à Lyon une fois par semaine, sont transférés Quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel 2. Abonnement : 10 francs par an.

BOURSE DE LYON

Du 2 Août 1881

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0	85	Gaz de Lyon 1300
3 0/0 amortissable	87	Gaz de la Guillotière
4 1/2	100	Mines de la Loire 240
Italie	100	Montrambert 950
Turc	16 27	St-Etienne 261
Hongrie 6 0/0	100	Rive-de-Gier 70
Autrichien 4 0/0	100	Société lyonnaise
Russe 5 0/0	92 40	Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	100	Eaux 2190
Dette Egypt. unifiée	100	Dombes
Actions		Obligations
Crédit mobilier	100	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	100	Verreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais	512 60	Croix-Rousses
Union générale	1438 75	Ville de Lyon 80
B. Hypothéc. France	100	Ville de Paris 1869 404 50
Soc. foncière lyonn.	100	Ville de Paris 1871 394
Banque Ottomane	632 60	Lombardes-anciennes 283
Paris-Lyon-Médit.	100	Lombardes-nouvelles 287 25
Société Autrichienne	100	Loire
Lombard-Vénitien	100	Saint-Etienne
Saragosse	647 50	Rhône-et-Loire à 6/0. 575
Nord-Espagne	100	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0
Banque de l'Inde	100	Paris-Lyon-Médit. 4 0/0

ANNONCES

A louer

DE SUITE
APPARTEMENT
De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1852.

CHASSE FABRIQUE d'armes de chasse et de tir, C. MARTINIER-COLLIN, 21, rue de la Badoillière, Saint-Etienne (Loire). — Envoi FRANCO, sur demande affranchie, de l'Album illustré.

10,15% de Bénéfice
CAPITAL GARANTI
Opération sérieuse
SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
22, Avenue de l'Opéra — Paris

BANQUE DE PARIS
120, rue de l'Hôtel-de-Ville
Prêt payé sur dépôt d'argent
4 0/0 à vue
5 0/0 à six mois
6 0/0 à un an

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	20 fr.
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et filtrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Irritations d'estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
Dép. PRINCIPAL A PARIS : 12, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Arèche, SOURCE du VERNET, etc.
Lyon : Frèvre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monvenou, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Boussonot, Cherbanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Bétrix aîné et Cie, Châtelet et Bartoloin, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Cuire) Palisson et Alibert, Léoras.

EAU MINÉRALE NATURELLE du

VEDNET

La Perle des Eaux de Table
Médaille Exceptionnelle Exposition Universelle 1876
Médaille d'Or de Mérite 1889
Près VALENS PAR JALJAC (ARDECHE)
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger
Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales (Ardeches), 26, Avenue de l'Opéra
Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve tous les renseignements si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS
Dépôt à Lyon, chez M. Léoras.

LE RHONE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
Capital : 500,000 fr.

Pouvant être élevé à Deux Millions de francs
Cette Compagnie, moyennant une faible prime, garantit aux Propriétaires et aux Locataires les dommages causés par les eaux, dont l'usage est général aujourd'hui, soit à leurs propriétés immobilières et mobilières, soit à celles de leurs voisins.
Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de la Compagnie, rue l'Hôtel-de-Ville, 63, LYON

PAPETERIE - IMPRIMERIE

Victor BLEIN
Quai de l'Hôpital, 22, angle de la rue Childebert
Enveloppes buile, par 5,000 30
Bulle fort, par 5,000 35
Cartes de visite 2 50
Presses à copier françaises.
Maroquinerie de luxe et ordinaire
MOULLEUR PHÉNIX
Concessionnaire à Lyon du Clascour-Rapide, remplaçant avantageusement tous ceux connus à ce jour.

95,000 Abonnés
Liste
COURS DE TOUTES LES VALEURS
de toutes les Bourses
FRANC par an
BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée à l'Administrateur

MADAME STÉPHANIE
prédit l'avenir par les cartes et les lignes de la main. r. Capucins, 1, 2.

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions
Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages
LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.